

COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 24 mai 2013

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 6

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : MANSUY Joël, WELKER Caroline, FISCHER Jean-Lou, GROSDEMANGE Stéphanie, PERREZ Denis, STENGER Frédéric.

Membre absent excusé : WELKER André (donne procuration à FISCHER Jean-Lou), TAROZZI Marie-Jeanne (donne procuration à GROSDEMANGE Stéphanie).

Membres absents : GALLOT Isabelle, RAPIOR Sonia.

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1) Approbation des comptes rendus des 04 et 22 mars 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes rendus des séances des 4 et 22 mars 2013.

2) Droits de préemption urbain.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition du bien ci-après :

1) La parcelle 183/107, section 5, située au lieu-dit «rue des Rochelles», d'une superficie de 24 ares 60 ca (dont 7 ares 45 ca en zone constructible) appartenant aux époux Kaufmann Serge, vendeurs pour la somme de dix-sept mille neuf cent euros (17 900,00 €) à M. Kaufmann Raphaël et Melle Chalon Aude 5, rue du Moulin à Sentheim.

2) Les parcelles 546, 549, 550, 552 section 4, situées au lieu-dit «Reichmaettlein», d'une superficie de 2 ares 29 ca appartenant à Mme Beziat Patricia, vendeur pour la somme de cinq cents euros (500,00 €) à M. Lamouchi Jamal 30, route Joffre à Bourbach-le-Haut.

3) Plan local d'urbanisme.

Le maire donne lecture du courrier reçu en date du 28 mars par les services de la sous-préfecture de Thann. Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU, la commune a reçu un avis défavorable émanant des services de la sous-préfecture. Ce refus fait référence à trois critères :

- la gestion économe de l'espace à urbaniser au profit des espaces naturels (dénomination dents creuses)

Cela signifie que dans les zones constructibles les espaces restants sont à privilégiés avant de créer de nouvelles zones à urbaniser.

- l'eau potable

La capacité en eau semble être limitée, un diagnostic et des solutions concrètes sont nécessaires afin de pouvoir envisager une extension de la zone à urbaniser.

- la prise en compte de l'environnement

Afin de pouvoir maintenir un environnement de qualité, les orientations et prescriptions devront être accentuées sur l'ensemble du ban communal.

Le cabinet Pragma organisera une prochaine réunion de travail et une réunion publique qui aura lieu avant les vacances d'été. Le maire évoque aussi les travaux de maillage d'eau en provenance de Rammersmatt. Compte-tenu de la remarque au sujet de l'eau, le maire contactera très prochainement le président de la CCTC afin d'obtenir de sa part un engagement concernant la réalisation de ce chantier. Le maire indique également que l'agence du Bassin Rhin-Meuse, principal financeur des travaux, souhaite supprimer les fuites d'eau, avant d'apporter un financement.

4) Ferme Auberge des Buissonnets.

Réfection du balcon

Initialement il était prévu de mener ces travaux en régie communale. Après réflexion, il s'avère plus prudent de confier ces travaux une entreprise. L'entreprise Behra Christophe détenteur du marché pour le lot n° 3 couverture, étanchéité, zinguerie a transmis une offre de prix pour un montant de 8375,00 € H.T. En considération de l'urgence, ce point ne pouvant pas attendre la prochaine réunion du conseil, les membres du conseil ont aussitôt été contactés afin de connaître leurs avis à ce sujet. L'ensemble des membres étant favorable à cette décision, le devis a été signé par le maire.

Travaux de peinture de l'auberge (partie avant)

Dans le cadre du marché, la mise en peinture de la partie avant de l'auberge n'était pas comprise dans l'offre. Après constatations, l'aspect esthétique de la salle ne semble pas s'harmoniser. De ce fait, l'entreprise Schott Gilbert en charge du lot peinture a proposé une offre pour un montant de 788,20 € H.T. Compte-tenu de l'urgence, les membres du conseil ont aussitôt été contactés afin de connaître leurs avis à ce sujet. L'ensemble des membres étant favorable à cette décision, le devis a été signé par le maire.

Ravalement des façades de l'auberge et de l'étable

Ce point ayant déjà été évoqué lors du conseil municipal le 4 mars dernier, le maire informe l'assemblée que la Région Alsace, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, est susceptible de soutenir financièrement ces travaux. Le montant total des travaux s'élève à 23 711,18 € H.T, la subvention de la Région ainsi que du programme européen FEADER pourrait se chiffrer à 30 % du montant HT.

Chambre froide

Suite aux conditions météorologiques du mois de mars, un sinistre a eu lieu dans la chambre froide. Pour l'instant un expert est venu constater les faits et doit communiquer son bilan. Il informe néanmoins que l'infiltration de l'eau ne provient pas de la toiture et qu'il s'agit d'une infiltration par le sol et que cette seconde hypothèse semble moins rentrer dans les critères d'indemnisation. Le conseil municipal décide que la remise en état de la chambre froide sera faite en fonction de l'avis final de l'expert.

Proposition du bail rural et commercial

Le maire demande à la conseillère Caroline Welker de sortir de la salle afin de ne pas prendre part à la décision concernant le bail de la ferme-auberge.

Après différents échanges, le conseil municipal décide de consentir à M. Jenn Baptiste et Melle Welker Caroline deux baux, un bail commercial et un bail rural à compter de ce jour pour une période de neuf années. En ce qui concerne le bail rural, la sous-préfecture de Thann a demandé d'intégrer un volet comprenant une clause environnementale qui devra être visé par les services de l'Etat. Le montant des deux baux est fixé à 13 000 € HT par an sous forme de paiement d'avance mensuel. Le conseil municipal accepte l'ensemble de ces conditions et autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Proposition d'abattement du loyer pour les trois prochaines années

Le conseil municipal décide d'octroyer une remise sur les loyers pendant une période de trois années qui seront indexés sur les bases de l'ancien locataire. Ceci permettra aux jeunes agriculteurs un démarrage plus confortable et à la commune d'obtenir une bouffée d'oxygène afin de financer le restant des aménagements sur la partie agricole qui ne sont plus aux normes actuelles exigées. Le maire précise qu'une réunion a eu lieu à la sous-préfecture de Thann en partenariat avec l'ensemble des autorités dans le but d'obtenir un maximum d'éléments concernant la mise en place de ces baux.

5) Travaux au sous-sol du foyer rural

Afin de pouvoir accueillir un dépôt-vente pour l'association «La ruche qui dit oui», une demande d'aide financière a été transmise au Pays Thur Doller dans le cadre du programme LEADER. Pour l'instant, tous les crédits disponibles ont été affectés, mais ce dossier reste néanmoins en attente au cas où un redéploiement de crédits serait possible.

Le maire informe le conseil qu'un groupe de bénévoles composés de Mrs Garcia et Vélinot, a proposé d'entreprendre à titre gracieux la réalisation de ce chantier. Il salue cette belle initiative de la part de ces bénévoles. La fourniture des différents matériaux restera à la charge de la commune. Le maire précise qu'un devis a été réalisé par une entreprise proposant deux variantes dont la plus élevée se monte à 2 748 € HT.

6) Embauche des saisonniers

Le maire présente les deux candidatures de jeunes Bourbachois. Un contrat à durée déterminée sera proposé à chacun d'entre eux. Reste à définir la période ainsi que la durée de travail, par contre la rémunération est fixée sur la base du SMIC.

7) Tarifs du centre de loisirs.

Le maire fait référence à la réunion du conseil municipal du 4 mars au cours de laquelle il a été décidé de prévoir un centre de loisirs les 25 et 26 avril. Il donne la parole à Stéphanie Grosdemange, troisième adjointe en charge du dossier. En effet, un tarif de 14 € est proposé par jour et par enfant sans tenir compte des ressources des parents. Le conseil municipal accepte ladite proposition. Le bilan du centre démontre un intérêt de la part des enfants. Compte-tenu de la fréquentation au mois d'avril, il est proposé de renouveler cette expérience du 15 au 19 juillet prochains. A cette occasion, un mini camp aura lieu du mardi au mercredi comprenant une nuit sous tente près de la ferme-auberge des Buissonnets. Concernant les tarifs, celui la journée sera de 14 € (identique au centre de loisirs du mois d'avril), par contre le mini camp sera facturé 35 €. Le conseil municipal accepte lesdits tarifs. A propos des aspects techniques, le centre de loisirs aura lieu uniquement si le nombre d'inscrits requis est atteint. Un contrat de travail sera rédigé pour les deux animatrices et la rémunération sera sous forme de forfait ; celui-ci reste à définir. Lors de la déclaration du centre de loisirs, l'autorité compétente a estimé que le procès-verbal de sécurité semblait trop ancien. De ce fait, le maire sollicite le passage de ladite commission. Stéphanie Grosdemange évoque une prochaine rencontre avec la CAF afin d'établir un bilan sur le fonctionnement du périscolaire celle-ci aura lieu mercredi 3 juillet.

8) Réparation des frais de formation « CACES » entre les différentes collectivités.

Afin de mutualiser les moyens humains et techniques et sur demande de différents maires des communes avoisinantes, il a été convenu d'entreprendre une formation professionnelle groupée afin de pouvoir manipuler et conduire les engins de chantier, nacelles machines élévatrices. La commune réglera la facture globale à l'organisme de formation et demandera aux trois autres communes une participation en fonction du nombre de stagiaires ainsi qu'en fonction des modules choisis.

9) Attribution des subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'attribution des subventions ci-après :

■ Coopérative scolaire	300,00 €
■ AOS	185,00 €
■ Souvenir Français	50,00 €
■ Bibliobus	50,00 €
■ Musique municipale Masevaux	100,00 €
■ Caritas Alsace section Masevaux	100,00 €
■ MJC	300,00 €
■ Apa Lib'	250,00 €
■ UNC Bourbach le Bas et le Haut	100,00 €
■ Divers	3 065,00 €

- les crédits nécessaires ont été votés au compte 6574 du budget primitif 2013.

Budget Régie des Gîtes.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de verser à l'A.A.C.T. une subvention de 1 500,00 €
- les crédits nécessaires ont été votés au compte 6743 du B.P. 2013.

10) Communications.

Réception des travaux et ouverture de la ferme-auberge

Le cabinet d'architecture informe que la réception des travaux à la ferme-auberge aura lieu lundi 27 mai. A l'occasion de l'ouverture de la ferme, le maire suggère qu'il serait judicieux de prévoir une petite cérémonie afin de pouvoir officiellement accueillir les nouveaux fermiers.

Prévision des travaux en régie pour les trois prochains mois

Afin de pouvoir exécuter au mieux le chantier de la pose des tuyaux d'assainissement situé dans le haut de la rue des Charbonniers, une première rencontre aura lieu lundi 27 mai en présence des services de la CCTC, la SOGEST, ainsi que du riverain.

Afin de pouvoir grouper des eaux de ruissèlement entre la rue du Felsenberg et la route Joffre, la mise en place d'un emplacement réservé sur cette zone devra être réalisée. L'application du PLU sera nécessaire pour entreprendre des travaux en régie.

Divers travaux seront également à prévoir sur le site de la ferme-auberge des Buissonnets, notamment l'évacuation des eaux de pluies, le drainage et du décaissement ...

Suite à l'isolation du grenier de l'église et de celui de la mairie-école, il est nécessaire de prévoir la mise en place d'un nouveau plancher.

Dans le cadre de la DETR 2013, des dossiers de demande de subvention ont été déposés dans le but de pouvoir aménager les chemins ruraux. Sont notamment prévus le chemin menant au réservoir haut, celui vers le chalet du mont fleuri ainsi que celui du Baeselbach.

Rue du Felsenberg

Compte-tenu d'un différend entre un riverain situé du bout de la rue du Felsenberg et la commune, il a été décidé de solliciter les services de la CCTC afin d'obtenir de leur part une attestation justifiant du passage du camion collectant les ordures ménagères. En cas de non conciliation, une procédure de type expropriation sera entamée.

Mutuelle santé

Le maire fait référence à la réunion du conseil du 19 février dernier concernant la participation de l'employeur pour la protection complémentaire santé. Les services de la sous-préfecture précisent que les critères de modulation de la participation sont encadrés par les

textes. En effet, le conseil municipal doit reformuler sa décision. Après différents échanges, le conseil municipal décide :

- d'opter pour la procédure de labellisation
- de fixer la participation à la complémentaire santé à 20,00 € par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2013.

Afin de pouvoir en bénéficier, l'agent devra présenter un justificatif attestant que la mutuelle rentre dans les critères de labellisation.

11) Divers.

Ecole maternelle

Les travaux consistent à poser une ventilation dans le conduit de cheminée de l'école maternelle, la réalisation se fera très prochainement. Le devis de la société Hug s'élève à 858,00 € HT.

Clévacances

Suite au passage de la commission de Clévacances, l'attribution de 2 clés a été octroyée pour les quatre gîtes des Buissonnets.

Abribus

La commission des travaux du conseil municipal des enfants espère que la rénovation de l'abribus aura lieu au courant de cet été.

Chalet au verger communal

Compte-tenu de l'avancement du projet du PLU, l'installation du chalet ne pourra se faire avant l'automne. Une information est en cours avec la société Natura bois.

Baptême du foyer rural

Un devis a été sollicité auprès de Doller Graphiques pour la réalisation d'une plaque portant le nom de François Nussbaum. Une rencontre aura lieu afin de finaliser le projet.

Compte-rendu de la commission « Forêt » au sein de la CCTC

Malgré des départs en retraite, aucune embauche n'est prévue dans les prochaines années. D'autre part, il a été question du mode de fonctionnement au sein du poste de travail pour les bûcherons.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21 h 45.